



Vous voulez entamer des études supérieures ? Etudier à l'étranger ? Vous allez devenir parent ? Vous cherchez un emploi ? Vous avez des droits et des obligations mais vous vous perdez dans les démarches administratives ? Le site de la Wallonie peut vous apporter des réponses à vos questions.

1. Accéder à monespace.wallonie.be

Mon Espace Wallonie est le guichet en ligne de la Wallonie pour les citoyens et les entreprises. Il permet de réaliser des démarches administratives en ligne.

Sur **Mon Espace**, vous pouvez gérer vos démarches administratives en cours, vérifier leur état d'avancement et échanger avec l'administration de manière rapide et sécurisée.

1. Pour accéder à ces services, ouvrez votre navigateur (voir fiche 3.1.) et allez sur le site monespace.wallonie.be (voir fiche 3.2.). Cliquez  sur « Me connecter » pour vous connecter via un moyen d'authentification CSAM (voir fiche 7.2.).
2. Cliquez  sur « Espace Citoyen ». Il vous est ensuite demandé de compléter vos informations personnelles (voir fiche 3.7.) pour la création de votre espace.
3. Un e-mail de confirmation est envoyé à l'adresse renseignée lors de la création de l'**espace citoyen**. Consultez votre boîte mails (voir fiche 4.4.) pour consulter l'e-mail de confirmation.
4. Cliquez  sur le lien dans l'e-mail pour valider la création de votre compte « Espace Citoyen ».
5. Vous arrivez sur une page web vous informant que votre création de compte a bien été confirmée. Vous pouvez cliquer  sur « Continuer ».
6. Une page d'avertissement relatif à la protection des données va s'ouvrir. Prenez connaissance de cet avertissement, cochez « Oui, j'ai pris connaissance » et cliquez  sur « Continuer ».



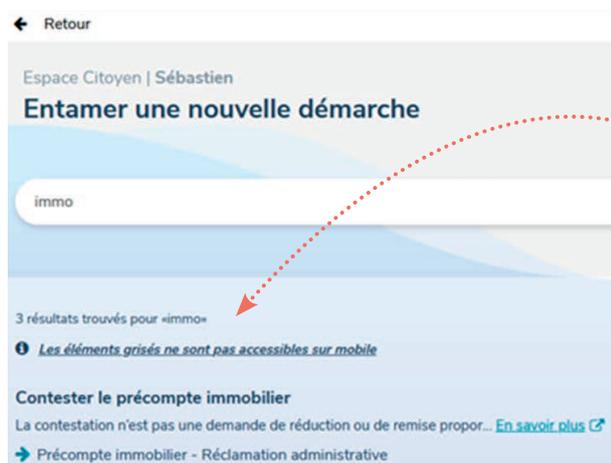
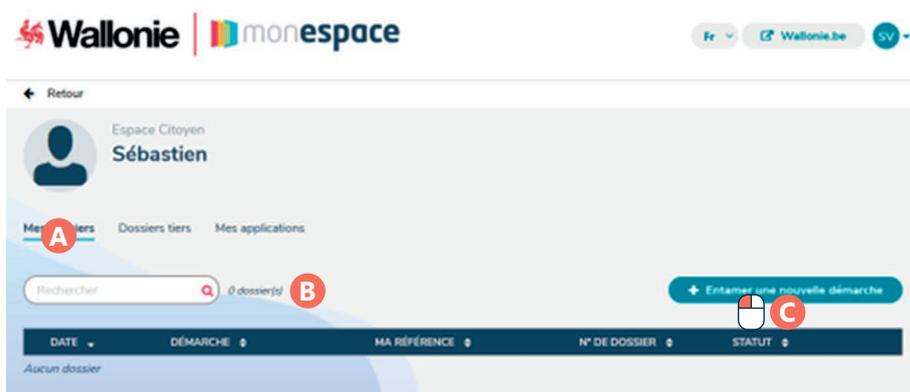
Wallonie | monespace



Si vous n'avez pas reçu d'e-mail, vérifiez votre dossier courrier indésirable (spam) et si vous n'avez toujours rien, vérifiez que vous avez renseigné la bonne adresse e-mail pendant la création de l'Espace Citoyen.

2. Gérer son Espace Citoyen Wallonie

- A. C'est ici que vous pouvez accéder à vos dossiers ou demandes de démarches.
- B. Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire une recherche directement dans votre liste de dossiers ou de démarches.
- C. Pour entamer une nouvelle procédure de démarche, cliquez sur le bouton « + Entamer une nouvelle démarche ».



Vous pouvez faire une recherche parmi les démarches réalisables via « Mon Espace Wallonie ».

Le résultat de cette recherche s'affiche en dessous, au niveau des résultats trouvés. Effectuez vos recherches avec **peu de mots-clés**.

Par exemple : Plutôt que de taper « Contester le précompte immobilier », nous vous recommandons de taper « immo » ou « immobilier ». Ces deux mots se trouvant à l'intérieur de la recherche que vous voulez faire, vous avez plus de chance de trouver des résultats cohérents.

3. Supprimer son compte « Mon Espace Wallonie »

Pour supprimer votre compte « Mon Espace Wallonie », connectez-vous à votre espace « citoyen », cliquez sur votre nom en haut à droite, et cliquez sur « Mon compte »

- Si vous n'avez pas de dossiers en cours, cliquez sur « suppression de compte ».
- Si vous avez des dossiers ouverts, indiquez la raison pour laquelle vous souhaitez supprimer le compte. À la suite de cela, un agent vous contactera pour confirmer ou non la suppression du compte.

Comme pour beaucoup de sites, vous aurez **30 jours** pour annuler la suppression et récupérer vos données. N'ayez crainte cependant, les dossiers administratifs et documents officiels restent avec l'administration compétente, et si vous veniez à recréer un compte **Mon Espace Wallonie**, ils seraient automatiquement ajoutés.



Attention ! Si vous êtes membre des personnels de l'Enseignement, vous ne pouvez pas supprimer votre compte.